

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, réunis en séance du 23 octobre 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 07

Votants : 07

Date de convocation : 16 octobre 2023

M. Jean-Pierre MARIAS est élu Secrétaire de séance.

« CAP'AIDANTS »: présentation par Mme POURMARIN-JARDIN Aurélie coordinatrice et Mme Virginie GAUTIER aide médico psychologique.

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit apporte du soutien, de l'aide et une écoute à ceux qui aident au quotidien des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou apparentées, de Parkinson, sclérose en plaque..... Cette plateforme est opérationnelle depuis septembre 2023. L'intervention auprès de l'aidé est de 3 heures afin de libérer du temps à l'aidant. C'est renouvelable tous les 15 jours.

Elle permet de favoriser le maintien dans la vie sociale et de lutter contre le repli sur soi.

Cap'Aidant est un service gratuit, financé à 100% par l'Agence Régionale de Santé, à destination des proches (familles, amis) de personnes en situation de perte d'autonomie.

Demande d'une aide financière : décision individuelle - (Délibération n°202310DLAS24)

Tarif repas à domicile - (Délibération n°202310DLAS25)

Comme chaque année, le Conseil d'Administration revoit le tarif des repas à domicile. Le prix d'un repas facturé par Restauval est fixé à 4,53 € TTC. Il convient d'y ajouter les frais de personnel, la location du véhicule de portage de repas et le carburant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de fixer le tarif à compter du 1^{er} janvier 2024:

Prix du repas servi à domicile : 7,00 euros

Vendanges 2023

* Les vendanges ont débuté le lundi 25 septembre chez Mme GAUBICHER à Marçon avec 9 demandeurs d'emploi. La 2^{ème} journée de travail était le jeudi 28 septembre, la 3^{ème} journée était le lundi 02 octobre et pour finir le dernier jour était le mardi 03 octobre.

Mme GAUBICHER a expliqué que c'était un millésime compliqué cette année. Mme THOIREY explique qu'il serait judicieux, pour l'année prochaine, de contacter un autre viticulteur qui ramasse le raisin tous les jours de la semaine.

* A la demande de Mme Marinette BESNARD, Présidente des Restaurants du Cœur de Saint-Calais, nous avons contacté le Secours Populaire afin d'orienter, également, des familles besséennes vers le « solidaribus » qui vient à Saint-Calais une fois/mois. Ci-après le texte paru sur divers supports de communication :

« **Le Solidaribus 72** » projet mené par le Secours Populaire de la Sarthe est une camionnette qui apporte aux bénéficiaires des aides alimentaires.

Il vient sur la Place de l'église (ancienne école de musique) à Saint-Calais, le mercredi une fois par mois. Voici les dates pour la fin de l'année 2023 : 25 octobre, 22 novembre, 20 décembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye propose aux bénéficiaires, ayant des problèmes de mobilité, une navette avec un véhicule 9 places pour aller à Saint-Calais.

Pour s'inscrire au Solidaribus les documents suivants sont nécessaires : pièce d'identité, livret de famille, ressources (CAF, retraite ...), charges (loyer, eau, électricité, assurance logement).

Lors de la 1^{ère} visite un colis sera remis dans l'attente du calcul du reste à vivre pour les visites suivantes.

Le solidaribus demande par colis distribué 1 euro par adulte et 50 centimes par enfant.

Afin de vous inscrire pour la navette, veuillez-vous adresser à la mairie de Bessé-sur-Braye.

* Il est donné lecture du mail de M. CABIOCH Patrice, directeur de Sport Action Jeunesse. Cette association développe pour les adultes des activités autour de l'insertion professionnelle par le sport pour des adultes en difficultés sociales avec notamment le dispositif « **Sport, Santé, Insertion, Bien être vers l'emploi** » mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

* **Dispositif HTH** (Hébergement Temporaire chez l'Habitant) : ce dispositif a pour mission de mettre en relation des hébergeurs privés, disposant d'une chambre indépendante avec un accès aux installations communes des sanitaires ainsi que la cuisine et des jeunes (16 à 30 ans) à la recherche de solutions d'hébergement temporaires dans le cadre de différentes situations : CDD, apprentissage, alternance, formations, études ...

L'hébergeur, si sa proposition est acceptée par Le Flore Habitat Jeunes, une association qui travaille sur l'hébergement temporaire, est mis en relation avec le meilleur candidat possible et est rémunéré à hauteur de 15€ par nuit (dans la limite de 270€ par mois) en échange de cet hébergement.

C'est une façon de participer à la résolution des différentes problématiques : mobilité, crise du logement, emplois non pourvus. Pour qu'une demande soit acceptée, le Flore centralise les demandes de logements et s'assure d'un certain nombre d'éléments : un logement validé, une réponse rapide pour l'hébergé, une flexibilité, des coûts abordables pour les budgets limités, une présence humaine rassurante et des démarches simples.

Une convention de partenariat a été signée en septembre 2023 entre la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et l'Association Le Flore Habitat Jeunes (dixit Awa DIAGNE, chargée de mission logement à la CCVBA).

* Campagne hiver 2023 – 2024 des **Restaurants du Cœur** : les inscriptions se feront le lundi 06 et mardi 07 novembre 2023 de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dates de distribution seront communiquées lors de l'inscription.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 04 décembre 2023 à 17 heures.

Fait à Bessé-sur-Braye, le 26 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre MARIAS



Le Président,
Jacques LACOCHE



Date d'affichage sous format papier

: 27 octobre 2023

Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr.

: 27 octobre 2023